

Le président et les membres du bureau ont adopté le règlement suivant :

Le règlement intérieur de la salle des Arts Martiaux de la place de l'Europe, est applicable sans restriction.

REGLES D'HYGIENES ET DE COMPORTEMENTS :

HYGIENE :

- Les judokas auront toujours les ongles des mains et des pieds propres et coupés.
- Les pratiquants circuleront des vestiaires au tatami en claquettes, tongues, etc...
- L'accès sur le tatami se fera exclusivement les pieds nus.
- Les judogis doivent être propres.
- Seules les filles porteront un tee-shirt (blanc) à manche courte, sous le judogi.
- L'accès au tatami avec des bijoux est interdit, il est préférable de ne pas en avoir avec soi pour éviter les vols.
- L'accès aux robinets est interdit pour s'hydrater. Seules les bouteilles, gourdes individuelles sont autorisées.
- Interdiction de manger ou boire sur le tatami.

COMPORTEMENT :

- Tout adhérent respectera le matériel mis à disposition du club par la municipalité et laissera les locaux en parfait état de propreté.
- Les cours se déroulent sous la responsabilité de l'encadrant, il est formellement interdit de quitter le tatami sans l'autorisation de celui-ci.
- L'accès au vestiaire « filles » est strictement réservé aux personnes de sexe féminin.
- L'accès au vestiaire « garçon » est strictement réservé aux personnes de sexe masculin.

FONCTIONNEMENT :

- Tous les adhérents devront être licenciés et à jour de leurs cotisations après trois cours d'essais.
- Les responsables du club prennent les enfants en charges, à l'intérieur du dojo, aux heures prévues des cours (au maximum 10 minutes avant).
- Les parents doivent obligatoirement s'assurer de la présence d'un encadrant et déposer leurs enfants à l'intérieur de la salle, pour le début des cours.
- Les parents doivent obligatoirement récupérer les enfants à l'intérieur de la salle, sitôt le cours achevé.
- Les diverses manifestations organisées sont considérées comme des cours.
- Le club dégage toute responsabilité en cas de manquement à ces règles.

Le président du Dojo PLOUESCATAIS

Didier DECOURT